

Conditions générales de vente

LE NOUVEL ATRIUM

Préambule :

Il est préalablement précisé que les présentes conditions générales sont susceptibles de modification sans préavis. La confirmation de la réservation par le client et le règlement des places impliquent son adhésion sans réserves aux présentes conditions de vente.

Présentation de la billetterie :

Le service de billetterie en ligne www.billetterie.nouvelatrium.ville-saint-avertin.fr permet de commander la billetterie individuelle en temps réel pour les spectacles prévus par la programmation culturelle de la commune au Nouvel Atrium.

La commande de billets peut également s'effectuer directement à l'accueil de la mairie de Saint-Avertin.

Le présent service de billetterie est réalisé par la société Supersoniks, pour le compte de la ville de Saint-Avertin, Régie Directe.

Le Nouvel Atrium
8 Bd Paul Doumer
37550 Saint-Avertin
Siret : 21370208700015
TVA Intracom. FROU213702087

Achat des billets :

Les prix des billets sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Ils sont exempts de tous frais supplémentaires de gestion, de réservation, de livraison ou de transaction bancaire.

Chaque acheteur se prévalant d'un tarif réduit devra être en mesure de présenter à l'entrée du Nouvel Atrium tout document officiel valide attestant de son appartenance à l'une des catégories déterminées. Le détail des catégories de tarifs est consultable sur la billetterie en ligne du Nouvel Atrium.

L'achat de billet en prévente proposé sur le site de vente en ligne www.billetterie.nouvelatrium.ville-saint-avertin.fr est clôturé 60 minutes avant le début de la manifestation. L'acheteur est informé, en temps réel, lors de la passation de sa commande, de la disponibilité des places souhaitées. La vente sur place (au guichet), reste possible 1 heure avant le début du spectacle jusqu'au début du spectacle (clôture de la billetterie 5 min avant le début du spectacle).

Chaque billet en vente constitue un droit d'entrée.

Pour les commandes en ligne, le paiement s'effectue par carte bancaire sur les réseaux suivants : Carte bleue/Visa/Eurocard/Mastercard. Le paiement est réalisé conformément aux

conditions générales du système de paiement PAYFIP. Toutes les informations sont protégées et cryptées avant transmission au centre de traitement. Cette sécurité est assurée par le protocole SSL.

Toute commande validée rend la vente ferme et définitive : conformément à l'article L 121-21-8 du code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations de services d'activités de loisirs qui doivent être fournies à une date déterminée. Toute modification ou annulation de l'achat est impossible.

Quand vous cliquez sur le bouton « Valider » après le processus de commande, vous déclarez accepter celle-ci ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente.

Les données enregistrées par le Nouvel Atrium constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par le Nouvel Atrium et ses clients.

Les données enregistrées par le système sécurisé de paiement constituent la preuve des transactions financières.

Votre commande de billets de spectacle n'est définitivement confirmée et n'engage le Nouvel Atrium qu'à réception de l'email confirmant que la commande de spectacles a bien été validée.

Pour tout achat sur le site de vente en ligne www.billetterie.nouvelatrium.ville-saint-avertin.fr, les billets sont instantanément envoyés par mail à l'acheteur après constat de son paiement. Preuve d'achat, ils sont, soit imprimés par l'acheteur, soit téléchargés sur un téléphone mobile permettant l'affichage à l'écran, en conséquence de quoi, l'acheteur devra présenter à l'entrée du Nouvel Atrium, le billet ou les billets imprimés par ses soins ou téléchargés sur son téléphone mobile. Pour tout achat sur place, la preuve d'achat sera remise en mains propres à l'acheteur.

Le contrôle des billets imprimés ou téléchargés est réalisé par des appareils lecteurs de code barre lors de l'accès à l'évènement pour lequel ils sont valables.

Concernant les billets imprimés par l'acheteur, les informations figurant sur le billet ainsi que le code barre doivent être bien lisibles. Les billets illisibles, endommagés, souillés ou imprimés de façon incomplète ne seront pas acceptés et non valables. L'acheteur devra par ailleurs veiller au bon affichage et à la bonne lisibilité des informations sur son téléphone mobile.

Un billet est uniquement valable pour la manifestation à laquelle il donne droit. Ces informations sont mentionnées sur le billet : le nom du spectacle, le lieu de la manifestation, la date de la manifestation, l'heure de la manifestation.

Les billets ne sont ni échangeables, ni remboursables. La réalisation d'un duplicata est possible, cependant, nos billets imprimables à domicile sont pourvus d'un code barre unique. La validité des billets est contrôlée et enregistrée à l'entrée à l'aide de lecteurs de code barre. Il est impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec le même billet. Seule la première personne à présenter le billet sera admise à assister à la manifestation. Elle est présumée être le porteur légitime du billet. Conservez votre billet en lieu sûr. Utilisez exclusivement un circuit de vente officiel pour acheter votre billet. N'acceptez jamais un billet qui vous est

proposé par un inconnu, car il pourrait s'agir d'une copie. L'organisateur refusera l'entrée de la manifestation lorsque plusieurs impressions, reproductions, copies ou imitations d'un billet imprimable à domicile sont en circulation et qu'un accès à la manifestation a déjà été concédé préalablement au détenteur d'une impression, d'une reproduction, d'une copie ou d'une imitation du billet imprimable à domicile correspondant. L'organisateur n'est notamment pas obligé de procéder à une vérification de l'identité de la personne présentant le billet imprimable à domicile afin de vérifier qu'il s'agit bien de l'acheteur du billet, ni de vérifier l'authenticité du billet imprimable à domicile dans la mesure où l'imitation ou la copie ne peut être identifiée de manière indubitable en tant que telle lors du contrôle d'entrée à la manifestation.

Remboursement en cas d'annulation ou de report d'un spectacle :

En cas d'annulation ou de modification de date d'un spectacle et de décision par le Nouvel Atrium de remboursement des billets, le prix de la valeur faciale du billet payé par **le client sera remboursé par le Nouvel Atrium sur demande de l'intéressé présenté dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de la représentation et sur présentation du billet complet**, à l'exclusion de tout autre dédommagement ou indemnité quelconque. Le remboursement se fait par virement bancaire sur présentation d'un RIB.

Les remboursements des billets achetés au guichet se feront par virement bancaire (émis par le Trésor public), sur présentation des billets et d'un RIB où figure l'adresse postale de l'acheteur.

Les spectateurs ayant acheté leurs billets sur les réseaux France Billet (FNAC, Carrefour, magasins U, Intermarché, Géant) et Ticket Master (Leclerc, Cora, Cultura), sont priés de s'adresser à leur point de vente pour connaître les conditions de remboursement.

À l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date, d'horaire ou de lieu d'un spectacle pour lequel vous avez réservé des places, vous acceptez que le Nouvel Atrium, dans la mesure du possible, puisse utiliser les coordonnées que vous avez saisies lors de la réservation pour vous tenir informés de la marche à suivre.

En cas de changement de distribution, ou en cas d'interruption du spectacle au-delà d'une heure de représentation, les billets ne sont ni échangés ni remboursés.

Collecte des données personnelles :

Les informations nominatives et données personnelles vous concernant sont collectées par la billetterie du Nouvel Atrium; elles sont nécessaires à la gestion de votre commande. Ces informations et données sont conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et pour permettre d'améliorer et personnaliser nos services auprès de notre clientèle. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Il vous suffit d'écrire au service culturel de la mairie de Saint-Avertin en indiquant vos nom, prénom, e-mail, adresse, et si possible votre référence client. Conformément à la réglementation en vigueur, votre demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande. Si votre numéro de téléphone est

recueilli à l'occasion de la création de votre compte ou de la passation de votre commande, nous vous informons que vos coordonnées téléphoniques ne seront utilisées que pour la bonne exécution de vos commandes ou pour vous contacter afin de vous proposer de nouveaux services. Sans préjudice de ce qui précède, conformément aux dispositions légales, vous êtes informés que vous pouvez, si vous le souhaitez, vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur cette liste qui s'impose à tous les professionnels à l'exception de ceux avec lesquels vous avez déjà conclu un contrat.

MENTIONS LEGALES

Editeur : Mairie de Saint-Avertin 21 rue de Rochepinard 37550 SAINT-AVERTIN – TVA intracom' FROU213702087

Solution de billetterie : LA BILLETTERIE par SUPERSONIKS - 15, place Gaston Pailhou – 37000 TOURS.

Hébergement : Gandi SAS 15 place de la Nation 75011 Paris.